

réformes locales; le nombre des conseillers était variable : en théorie, on devait en compter deux par sous-préfecture. Comme on devait s'y attendre, ces délégués outrepassèrent leurs attributions. Au commencement de janvier 1910, les délégués des Conseils, au nombre de 45 représentant 12 provinces, se rendent à Pe King où ils sont bien accueillis; ils demandent l'ouverture d'une Assemblée nationale dans le délai d'un an; le 30 janvier, d'une manière polie mais ferme, le Régent leur répond que la chose est prématurée; la presse, qui s'est développée d'une manière prodigieuse, fulmine. La délégation reprend courage et en juin formule une seconde demande; nouveau refus du Régent.

Une Cour suprême de Contrôle administratif et constitutionnel (*Tse Tseng Youen*), avait été créée par un décret de Kouang Siu du 20 septembre 1907; le Prince P'OU LOUEN en était Président, et l'ultra-conservateur, le Grand Conseiller CHENG KIA-NEI, Vice-Président; sous le titre de « Sénat provisoire », cette Cour allait jouer un rôle important. Les élections à ce Sénat eurent lieu au printemps de 1910. Voici quels devaient en être les éléments répartis en huit classes :

Sénat  
provisoire.

1 <sup>o</sup> Membres de la famille impériale ayant un titre héréditaire, nommés par l'Empereur . . . . .	16
2 <sup>o</sup> Nobles ordinaires mandchoux, mongols et chinois, nommés par l'Empereur . . . . .	12
3 <sup>o</sup> Nobles des pays sujets, mongols, tibétains et musulmans, nommés par l'Empereur . . . . .	44
4 <sup>o</sup> Membres de la famille impériale sans titre (parents collatéraux), nommés par l'Empereur . . . . .	6
5 <sup>o</sup> Fonctionnaires des divers ministères des 4 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> degrés choisis par leurs pairs et nommés par l'Empereur	32
6 <sup>o</sup> Lettrés célèbres dans l'Empire, nommés par l'Empereur (les dix sénateurs furent choisis par l'Empereur sur une liste de trente établie sur la proposition des ministres, des censeurs, des vice-rois, des gouverneurs, des représentants diplomatiques de la Chine à l'étranger).	10
7 <sup>o</sup> Grands contribuables, nommés par l'Empereur . . . . .	10
(Les dix sénateurs furent choisis sur une liste composée de deux membres par province élus par les vingt principaux contribuables de chacune des provinces de l'Empire.)	
8 <sup>o</sup> Membres élus par les Assemblées provinciales . . . . .	100
Total. . . . .	230